

*États financiers trimestriels consolidés de*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT  
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

*Le 30 juin 2004*

*(non vérifié)*

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Bilan consolidé

Au 30 juin 2004

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>30 juin 2004</u>	<u>31 mars 2004</u>	<u>30 juin 2003</u>
<b>ACTIF</b>			
Placements (note 2)	38 649 249 \$	32 991 204 \$	23 886 962 \$
Sommes à recevoir sur les placements (note 2)	141 677	102 363	116 597
Montants exigibles des courtiers	11 279	13 917	1 730
Locaux et matériel	885	974	1 050
Autres actifs	1 161	1 828	791
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>38 804 251</b>	<b>33 110 286</b>	<b>24 007 130</b>
<b>PASSIF</b>			
Passifs liés aux placements (note 2)	185 567	199 358	326 915
Montants payables aux courtiers	9 632	108 722	51 656
Créditeurs et charges à payer	5 857	6 860	4 008
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>201 056</b>	<b>314 940</b>	<b>382 579</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>38 603 195 \$</b>	<b>32 795 346 \$</b>	<b>23 624 551 \$</b>

### L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

Capital-actions	- \$	- \$	- \$
Bénéfice net (perte nette) accumulé(e)			
provenant de l'exploitation	3 225 241	2 970 791	(2 567 510)
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada	35 377 954	29 824 555	26 192 061
<b>ACTIF NET</b>	<b>38 603 195 \$</b>	<b>32 795 346 \$</b>	<b>23 624 551 \$</b>

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**  
**État consolidé des résultats et**  
**du bénéfice net (de la perte nette) accumulé(e) provenant de l'exploitation**  
Période de trois mois terminée le 30 juin 2004  
(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2004</u>	<u>2003</u>
<b>REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS</b>		
<b>DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS (note 5)</b>	<b>260 866 \$</b>	1 675 136 \$
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>		
Frais généraux	2 518	1 865
Salaires et avantages sociaux	2 907	1 720
Honoraires de services professionnels et services-conseils	991	145
	<b>6 416</b>	3 730
<b>BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>254 450</b>	1 671 406
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E)</b>		
<b>PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		
<b>AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>2 970 791</b>	(4 238 916)
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E)</b>		
<b>PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		
<b>À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>3 225 241 \$</b>	(2 567 510) \$

**État consolidé de l'évolution de l'actif net**

Période de trois mois terminée le 30 juin 2004  
(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2004</u>	<u>2003</u>
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>32 795 346 \$</b>	17 450 744 \$
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 4)	5 553 399	4 502 401
Bénéfice net provenant de l'exploitation	254 450	1 671 406
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET</b>		
<b>POUR LA PÉRIODE</b>	<b>5 807 849</b>	6 173 807
<b>ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>38 603 195 \$</b>	23 624 551 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé du portefeuille

Au 30 juin 2004

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en milliers de dollars)	Juste valeur		
	30 juin 2004	31 mars 2004	30 juin 2003
<b>ACTIONS (note 2)</b>			
Canada			
Placements sur les marchés publics	19 410 617 \$	18 045 921 \$	14 358 745 \$
Placements sur les marchés privés	327 854	281 602	247 480
	<b>19 738 471</b>	<b>18 327 523</b>	<b>14 606 225</b>
Étranger			
Placements sur les marchés publics	8 922 742	7 552 200	5 541 485
Placements sur les marchés privés	1 819 615	1 529 698	1 235 584
	<b>10 742 357</b>	<b>9 081 898</b>	<b>6 777 069</b>
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>			
(Coût : 30 juin 2004 - 28 305 540 \$			
31 mars 2004 - 25 034 281 \$			
30 juin 2003 - 23 279 980 \$)	<b>30 480 828</b>	<b>27 409 421</b>	<b>21 383 294</b>
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2b)</b>			
Placements immobiliers sur les marchés publics	352 785	350 480	271 342
Placements immobiliers sur les marchés privés	433 328	431 848	260 693
Infrastructure sur les marchés privés	53 196	22 013	-
	<b>839 309</b>	<b>804 341</b>	<b>532 035</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL</b>			
(Coût : 30 juin 2004 - 865 654 \$			
31 mars 2004 - 829 325 \$			
30 juin 2003 - 657 997 \$)	<b>839 309</b>	<b>804 341</b>	<b>532 035</b>
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>			
Obligations (note 2c)	1 563 187	-	-
Titres du marché monétaire	5 765 925	4 777 442	1 971 633
	<b>7 329 112</b>	<b>4 777 442</b>	<b>1 971 633</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>			
(Coût : 30 juin 2004 - 7 357 472 \$			
31 mars 2004 - 4 783 899 \$			
30 juin 2003 - 1 973 515 \$)	<b>7 329 112</b>	<b>4 777 442</b>	<b>1 971 633</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>			
	<b>38 649 249</b>	<b>32 991 204</b>	<b>23 886 962</b>
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>			
Dérivés à recevoir (note 2a)	35 848	34 394	71 258
Dividendes à recevoir	61 234	65 289	40 612
Intérêts courus	44 595	2 680	4 727
	<b>141 677</b>	<b>102 363</b>	<b>116 597</b>
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>			
(Coût : 30 juin 2004 - 106 016 \$			
31 mars 2004 - 68 142 \$			
30 juin 2003 - 45 381 \$)	<b>141 677</b>	<b>102 363</b>	<b>116 597</b>
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>			
Sommes payables aux partenariats de placements privés (note 2d)	-	-	(167 175)
Dette sur les biens immobiliers (note 2b)	(170 168)	(170 797)	(152 000)
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	(15 399)	(28 561)	(7 740)
	<b>(185 567)</b>	<b>(199 358)</b>	<b>(326 915)</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>			
(Coût : 30 juin 2004 - 168 990 \$			
31 mars 2004 - 169 619 \$			
30 juin 2003 - 326 282 \$)	<b>(185 567)</b>	<b>(199 358)</b>	<b>(326 915)</b>
<b>PLACEMENTS NETS</b>			
	<b>38 605 359 \$</b>	<b>32 894 209 \$</b>	<b>23 676 644 \$</b>

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé du portefeuille

Au 30 juin 2004

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

<i>(en milliers de dollars)</i>	30 juin 2004		31 mars 2004		30 juin 2003	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
<b>ACTIONS<sup>1</sup></b>						
Canada	24 063 132 \$	62.3 %	22 571 543 \$	68.6 %	15 957 605 \$	67.4 %
Étranger <sup>2</sup>	11 051 632	28.6 %	9 326 240	28.4 %	7 007 753	29.6 %
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL</b>						
Immobilier <sup>3</sup>	615 945	1.6 %	611 531	1.9 %	380 035	1.6 %
Infrastructure	53 196	0.1 %	22 013	0.1 %	-	-
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>						
Obligations <sup>4</sup>	1 593 478	4.1 %	-	-	-	-
Titres du marché monétaire <sup>5</sup>	1 227 976	3.3 %	362 882	1.0 %	331 251	1.4 %
	<b>38 605 359 \$</b>	<b>100.0 %</b>	<b>32 894 209 \$</b>	<b>100.0 %</b>	<b>23 676 644 \$</b>	<b>101.6 %</b>

<sup>1</sup> Comprend des contrats dérivés et les titres du marché monétaire correspondants, comme l'explique plus en détail la note 2a.

<sup>2</sup> Comprend des dettes sur des actions de sociétés fermées, compensées par des titres du marché monétaire détenus en vue de les rembourser, comme l'explique plus en détail la note 2d.

<sup>3</sup> Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2b.

<sup>4</sup> Comprend les intérêts courus à recevoir sur les obligations.

<sup>5</sup> Comprend les intérêts courus à recevoir sur les titres du marché monétaire et les dividendes à recevoir.

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Le 30 juin 2004

(non vérifié)

---

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires que lui impose le *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que son intérêt dans les titres de créances qui lui sont transférés (décrits à la note 2) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. Tout l'actif doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières..

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### a) *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive. Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers du 31 mars 2004 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

#### b) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur est établie comme suit :

- i) Le cours des actions cotées en Bourse et la valeur des parts dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.
- ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et des fonds d'infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite ou des fonds où sont effectués les placements. Ces valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Le 30 juin 2004

(non vérifié)

---

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de modification importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, sauf indication de dépréciation permanente.

- iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché des instruments aux caractéristiques semblables.
- iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est fondée sur les cours des actifs sous-jacents aux caractéristiques semblables. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.
- v) La juste valeur des obligations, dont la totalité sont des titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables, est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie fondés sur le rendement des instruments aux caractéristiques semblables sur le marché.
- vi) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, correspond approximativement à la juste valeur.

### 2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer ses pondérations cibles d'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office. Au 30 juin 2004, ces actifs totalisaient environ 31,5 milliards de dollars (au coût) (33,1 milliards de dollars au 30 juin 2003) et étaient composés d'un portefeuille obligataire de 24 milliards de dollars et d'une réserve liquide d'exploitation de 7,5 milliards de dollars.

La loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004. Les lois modifiées et l'accord daté du 1<sup>er</sup> avril 2004 entre sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement administrée par le gouvernement fédéral à partir

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Le 30 juin 2004

(non vérifié)

### 2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

de l'exercice en cours. Ces actifs comprennent un portefeuille de titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables, qui sera transféré à l'Office en 36 versements égaux sur une période qui a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2004 et se terminera le 1<sup>er</sup> avril 2007 (voir la note 2c). Ils comprennent également une réserve liquide d'exploitation qui sera transférée en versements égaux sur une période de 12 mois qui commencera en septembre 2004.

L'État consolidé du portefeuille donne des informations sur les placements et les sommes à recevoir, et les passifs connexes détenus par l'Office au 30 juin 2004.

#### a) Contrats dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'Office a recours à des dérivés principalement pour reproduire le rendement d'indices boursiers canadiens et non canadiens et pour gérer le risque de change. L'Office a des swaps sur actions en cours visant l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre le rendement d'actions. L'Office a aussi recours à des contrats à terme standardisés négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée au marché boursier tout en détenant des liquidités pour financer les activités de placement, ainsi qu'à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux de référence des contrats dérivés servent au calcul des flux monétaires à échanger et pour établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux de référence ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan. Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus au 30 juin s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2004		2003	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions	4 207 741 \$	19 000 \$	1 272 886 \$	71 258 \$
Contrats à terme standardisés	405 885	1 310	231 432	(7 740)
Contrats de change à terme	52 604	139	-	-
Total	4 666 230 \$	20 449 \$	1 504 318 \$	63 518 \$

Conformément aux politiques de placement, les contrats dérivés sont entièrement couverts par des titres du marché monétaire. Cela a pour effet économique d'accroître la part des actions canadiennes et non canadiennes de 11,2 % et 0,8 %, respectivement, et de diminuer d'autant celle des titres du marché monétaire.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Le 30 juin 2004

(non vérifié)

---

### 2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

#### b) *Placements à rendement réel*

Au 30 juin 2004, ces placements totalisaient 53 196 000 \$ dans un fonds d'infrastructure sur les marchés privés (montant nul au 30 juin 2003) et 615 945 000 \$ dans des placements immobiliers (380 035 000 \$ au 30 juin 2003). L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 juin 2004, la part de la filiale dans ces placements comprenait 433 328 000 \$ d'actifs (260 693 000 \$ au 30 juin 2003) et 170 168 000 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires (152 000 000 \$ au 30 juin 2003) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 6,86 % et une échéance de trois à sept ans.

#### c) *Obligations*

Le transfert à l'Office du portefeuille de titres de créances fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables du RPC a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2004. Des intérêts dans des titres de créances totalisant 1 617 444 000 \$, selon la juste valeur marchande au moment du transfert, ont été transférés au cours du trimestre terminé le 30 juin 2004.

#### d) *Sommes payables aux partenariats de placements privés*

Les sommes payables aux partenariats au 30 juin 2003 représentaient le deuxième versement à effectuer à une société en commandite relativement à l'achat par le partenariat cette année-là d'un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées. La somme a été payée en septembre 2003.

#### e) *Frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure*

Les placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite de financement par capitaux propres constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements en actions de sociétés fermées de l'Office. Pendant le trimestre terminé le 30 juin 2004, des frais de gestion totalisant 16 millions de dollars (9,5 millions de dollars au 30 juin 2003) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite. Comme l'explique plus en détail la note 1b, la valeur comptable de ces placements, qui comprend ces frais de gestion, est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés à titre de gains ou de pertes non réalisés (voir la note 5).

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Le 30 juin 2004

(non vérifié)

---

### 2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

#### f) Prêt de titres

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres prêtés. Au 30 juin 2004, les placements de l'Office comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 1,6 milliard de dollars (montant nul au 30 juin 2003). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts était de 1,7 milliard de dollars (montant nul au 30 juin 2003).

### 3. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 800 000 000 \$ pour répondre à des besoins éventuels de liquidités à court terme, liés à ses activités de placement. Au 30 juin 2004, le total des montants tirés sur la facilité de crédit était nul (montant nul au 30 juin 2003).

### 4. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Conformément à l'article 108.1 et à l'accord daté du 1<sup>er</sup> avril 2004, mentionné à la note 2 ci-dessus, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations d'État détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance ou ont été rachetées et des intérêts que rapporte ce portefeuille. Comme l'indique la note 2, au début de l'exercice 2005, les transferts du RPC comprennent aussi un intérêt dans le portefeuille obligataire administré par le gouvernement fédéral. Pendant le trimestre terminé le 30 juin 2004, le total des 5 553 399 000 \$ transférés à l'Office comprenait 1 617 444 000 \$ d'obligations, selon leur juste valeur marchande au moment du transfert, et 3 935 955 000 \$ de liquidités.

### 5. REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS

Le revenu de placement est présenté net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion des placements sur les marchés publics sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de gestion des placements immobiliers sur les marchés privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens. On trouvera à la note 2e des détails sur les frais de gestion des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure. Le revenu de placement pour le trimestre terminé le 30 juin 2004 est présenté net des frais de gestion externe des placements de 612 000 \$ (montant nul au 30 juin 2003) et des frais de gestion des placements immobiliers sur les marchés privés de 977 000 \$ (504 000 \$ au 30 juin 2003).

# **L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

## **Notes complémentaires**

**Le 30 juin 2004**

**(non vérifié)**

---

### **6. ENGAGEMENTS**

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés et des opérations de placement dans de l'immobilier et de l'infrastructure, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2004, ces engagements en cours totalisaient 4,3 milliards de dollars (3,8 milliards de dollars au 30 juin 2003).